



AAPPMA

**Châteauneuf-les-Bains
Gorges de la Sioule**

ASSEMBLEE GENERALE 2025-2026 COMPTE-RENDU

1er Mars 2026

**AAPPMA "La Truite"
Châteauneuf-les-Bains /
Gorges de la Sioule**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Sur convocation individuelle de l'ensemble des membres de notre AAPPMA, l'Assemblée Générale s'est tenue le 01 mars 2026 à 14h30 à la Salle des Fêtes de Châteauneuf-les-Bains.

Présents :

36 sociétaires sont présents ainsi que 7 membres du Conseil d'Administration.

Excusés :

G. Rougier, S. Corre

Rapporteur de séance :

C. Garcia

Documents de séance mis à disposition :

- Une copie papier de l'ensemble de la présentation.
- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale de 2025.
- Le guide de pêche Puy de dôme N°39 Édition 2026.
- Divers documents d'information et de sensibilisation.

Ce compte rendu est rédigé sur la base de la présentation, il rapporte les principales remarques et commentaires évoqués pendant la réunion.

L'ensemble des éléments présentés est détaillé dans le diaporama annexé au présent compte-rendu.

Le présent document retranscrit les remarques et questions formulées par l'Assemblée, ainsi que les délibérations relatives à la validation des propositions de travaux de restauration des milieux aquatiques.

1 - Suite aux remarques et questionnements soulevés lors de l'Assemblée Générale 2025, notamment en lien avec les populations d'ombres communs :

Question : Le soutien en alevinage est-il nécessaire ?

Réponse : Tous les indicateurs montrent que les populations d'ombres sont actuellement en bon état. Les suivis « Ombres à l'émergence » réalisés par l'OFB en 2025 témoignent d'une reproduction particulièrement satisfaisante. Le ressenti pêche 2025 est également positif, tant sur les ombres adultes que sur les juvéniles. Toutefois, l'espèce demeure fragile, avec une espérance de vie plus courte que celle de la truite et des densités naturellement plus faibles. L'AAPPMA reste donc particulièrement vigilante quant à l'évolution des populations, notamment aux conditions hydrologiques pendant la période de reproduction et jusqu'à l'émergence.

2 - Réglementation :

Question : L'instauration d'une maille fenêtrée pour la truite serait-elle pertinente ?

Réponse : Ce type de réglementation est mis en place sur certaines rivières ou plans d'eau, avec des retours globalement positifs. La question n'a pas encore été discutée au sein du Conseil d'Administration, mais elle mérite d'être étudiée.

3 - Parcours halieutiques :

Question : Des parcours halieutiques sont-ils prévus ?

Réponse : Dans le cadre de la politique départementale actuelle, aucun projet n'est prévu à ce jour. Néanmoins, une demande sera de nouveau formulée auprès de la Fédération.

4 - Aspès :

Question : Avez-vous des informations concernant la remontée potentielle des aspès sur la Sioule ?

Réponse : Aucune information ou connaissance à ce niveau. La question sera posée aux Fédération de Pêche 03 et 63.

L'assemblée générale se termine à 17h par le pot de l'amitié.

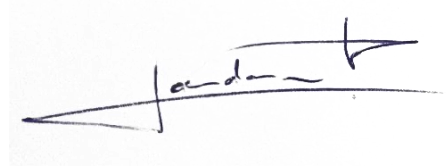
Rapporteur Le Secrétaire

C.GARCIA

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'C. Garcia', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président

V. JOURDAN

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'V. Jourdan', with a long horizontal stroke extending to the right.

DELIBERATION

Travaux de diversification du lit de la Sioule et la création de zones favorables au frai des salmonidés

Le Président rappelle les objectifs validés lors de l'Assemblée Générale de 2025 :

- Travailler sur différents projets et leurs plans de financement pour mettre en œuvre des actions de restauration écologique des cours d'eau.
- Avec pour objectif de réduire les impacts anthropiques sur le milieu, augmenter la capacité d'accueil et améliorer le potentiel de reproduction naturel.

Le Président présente ensuite le projet de diversification du lit de la Sioule et de création de zones favorables au frai des salmonidés, comprenant :

- Une recharge granulométrique à partir de matériaux de carrière afin de constituer un substrat compatible avec le frai des salmonidés.
- La mise en place de blocs rocheux permettant de stabiliser cette recharge et de diversifier les habitats aquatiques.

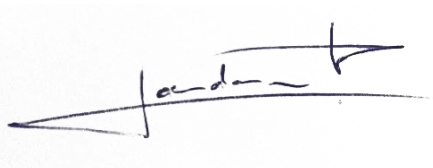
Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

- **VALIDE** les travaux de diversification du lit de la Sioule et la création de zones favorables au frai des salmonidés.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel, incluant une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat NATURA 2000, pour un montant maximal de dépenses éligibles de 8 000 € TTC.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

A Châteauneuf-les-Bains Le 15 mars 2026,

Le Président

JOURDAN Vincent



Le Secrétaire

GARCIA Charles



DELIBERATION

Travaux de restauration des ruisseaux de Cubes et Braynant

Le Président rappelle les objectifs validés lors de l'Assemblée Générale de 2025 :

- Travailler sur différents projets et leurs plans de financement pour mettre en œuvre des actions de restauration écologique des cours d'eau.
- Avec pour objectif de réduire les impacts anthropiques sur le milieu, augmenter la capacité d'accueil et améliorer le potentiel de reproduction naturel.

Le Président présente ensuite le projet de restauration des ruisseaux de Cubes et Braynant comprenant :

- La mise en défens des tronçons les plus dégradés (installation de clôtures le long des berges), y compris la création de points de franchissement et d'abreuvement pour les troupeaux.
- L'installation de seuils de diversification du lit et de stabilisation du profil en long.
- La mise en place de blocs et souches pour la création d'habitats.
- Une recharge granulométrique à partir de matériaux de carrière afin de constituer un substrat compatible avec le frai des salmonidés.
- La création de mares pour améliorer la diversité des milieux aquatiques.
- La protection des principales sources d'alimentation de ces deux cours d'eau.

Ce projet sera mené en plusieurs phases :

- Ruisseau de Braynant phase 1 : mobilisation d'aides auprès de la Fédération de pêche 63. La Fédération apporte une subvention de 5 924 € sur la base d'un montant maximal de dépenses de 6 582.35 € TTC, soit 90% d'aides.
- Ruisseau de Cubes phase 1 et Braynant phase 2 : mobilisation d'aides auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat NATURA 2000. L'AAPPMA sollicitera une aide d'un montant de 28 000 € correspondant à un montant maximal de dépenses éligibles de 28 000 € TTC, soit 100% d'aides.
- Ruisseau de Cubes et Braynant phase 3 : en complément des travaux qui seront réalisés, des actions ponctuelles seront menées pour pérenniser les aménagements des phase 1-2, et pour prolonger les tronçons aménagés vers l'amont.

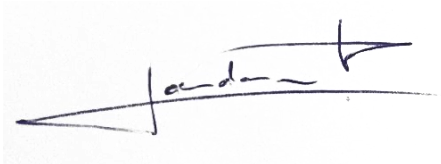
Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

- **VALIDE** les travaux de restauration des ruisseaux de Cubes et Braynant.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel des phases 1 et 2, incluant une aide de Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme à hauteur de 5 924 € et une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat NATURA 2000 à hauteur de 28 000 € TTC.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des opérations.

A Châteauneuf-les-Bains Le 15 mars 2026,

Le Président

JOURDAN Vincent

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jourdan', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire

GARCIA Charles

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Garcia', with a long horizontal stroke extending to the right.